

PRET DEPOT DE GARANTIE

Un prêt sans intérêt peut être consenti aux allocataires de la Caf de l'Aveyron pour les aider à financer le dépôt de garantie (caution) lors de l'entrée dans un logement du parc social (HLM, PACT ARIM, UES Habiter 12, SA Polygone).

Ce prêt couvre l'intégralité du dépôt de garantie.

Conditions d'attribution :

- ✓ Etre allocataire Caf percevant des prestations pour enfant à charge, avec un QF ≤ à 700 €
- ✓ Ne pas avoir un dossier de surendettement

Le.s bénéficiaire.s	Allocataire	Conjoint
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone / Email	Fixe :	Email :
	Portable :	Portable :
Nombre d'enfant.s à charge		
ATTESTATION DE L'ALLOCAITAIRE :		
Madame et Monsieur Sollicitent la Caf de l'Aveyron pour le financement du dépôt de garantie d'un montant de euros sous forme de prêt. Fait à : le : Signature.s : Allocataire Conjoint		
ATTESTATION DU BAILLEUR :		
ORGANISME		
ADRESSE DU LOGEMENT ATTRIBUE		
DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX		
MONTANT DU DEPOT DE GARANTIE		
MONTANT DU LOYER		
CACHET OU SIGNATURE DU BAILLEUR		

ATTENTION : LA DEMANDE DE PRET DOIT ETRE PRESENTEE A LA CAF AU PLUS TARD AVANT LA FIN DU 2EME MOIS QUI SUIT L'ENTREE DANS LE LOGEMENT